

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### relative à l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de SAVIGNY-SUR-BRAYE

Par arrêté préfectoral du 06 mars 2019, une enquête publique relative au projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Savigny-sur-Braye, sur la ZA des Vignes, sera ouverte en mairie de Savigny-sur-Braye du 03 avril 2019 à 14h00 au 03 mai 2019 à 12h00.

Le projet de centrale photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R122-8 du code de l'Environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis de construire.

**Demande de permis de construire modificatif** n° 041-269-18-D-0021-M01 déposée par la société ARKOLIA INVEST 28 dont le siège social est situé ZA du Bosc, 16 rue des Vergers, 34130 MUDAISON. La société ARKOLIA INVEST 28 est représentée par M. Laurent BONHOMME.

**COMMISSAIRE-ENQUETEUR** : M. Claude PITARD, cadre du ministère de l'équipement en retraite, est nommé commissaire-enquêteur.

**CONSULTATION DU DOSSIER** : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de Savigny-sur-Braye ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

#### **Horaires d'ouverture de la mairie de SAVIGNY-SUR-BRAYE :**

lundi - mardi - vendredi : de 08h30 à 12h30

mercredi - jeudi : de 13h30 à 17h30

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Vendôme afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de Savigny-sur-Braye, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : [ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr).

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

**En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Savigny-sur-Braye :**

- le mercredi 03 avril 2019 de 14h00 à 17h00
- le lundi 15 avril 2019 de 09h00 à 12h00
- le mercredi 24 avril 2019 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 03 mai 2019 de 09h00 à 12h00

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher et à la mairie de Savigny-sur-Braye où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>